

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.  
PARIS : HAVAS et C<sup>e</sup>, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RÉCLAMES — ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent, à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
11 h. 16 <sup>m</sup> matin.	4 h. 40 <sup>m</sup> matin.	6 h. 45 <sup>m</sup> matin.	7 h. 47 <sup>m</sup> matin.	7 h. 45 <sup>m</sup> matin.	9 h. 16 <sup>m</sup> matin.	11 h. 42 <sup>m</sup> matin.	9 h. 52 <sup>m</sup> matin.	12 h. 51 <sup>m</sup> matin.
5 h. » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 20 <sup>m</sup> soir.	8 h. 8 <sup>m</sup> soir.	5 » 52 <sup>m</sup> soir.	4 » 39 <sup>m</sup> »
10 h. 24 »	5 » 45 » »	7 » 39 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	— » — »	— » — »	11 » 7 » »	2 » 48 » soir.

**Train de marchandises facultatif :** {Départ de Cahors — 5 h. «<sup>m</sup> matin.  
Arrivé à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir.

**Train de foire.** {Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15<sup>m</sup> matin.

Cahors, 30 Octobre.

Avant-hier nous avons indiqué le rôle nouveau qui appartient au centre-gauche, quand on voit la démagogie jeter un défi audacieux à toutes les idées conservatrices et vraies. Si nous sommes bien renseignés, le centre-gauche, c'est-à-dire le parti honnête des hommes loyalement ralliés à la République, dans l'impossibilité manifeste de la monarchie constitutionnelle, comprend tous les devoirs que la situation générale lui impose. Il a pour organe dans la presse un nouveau journal, le *Parlement*, qui est inspiré par l'illustre et vénérable M. Dufaure. Nous empruntons les passages suivants à l'un des derniers articles de ce journal :

Quelques-uns de nos amis ont reproché à M. Dufaure d'avoir donné sa démission le 30 janvier dernier. Il fallait, disent-ils, rester au gouvernement jusqu'au jour où le cabinet tout entier aurait été renversé par les Chambres. La situation, alors, aurait été parfaitement claire et le classement naturel des partis se serait opéré aussitôt.

Il est aisé aujourd'hui de conseiller cette politique, mais il ne l'était pas autant de la suivre il y a neuf mois. Le centre gauche était encore dans la lune de miel de son union avec les gauches, c'est-à-dire qu'il avait perdu toute volonté personnelle. Le mouvement des esprits était tel qu'après la politique foncièrement conservatrice des années précédentes, on était entraîné vers une politique différente et certainement aventureuse. Si M. Dufaure était resté aux affaires, il aurait été placé dans l'alternative, ou de céder dans des proportions qui étaient contraires aux sentiments de toute sa vie, ou de s'exposer au reproche de tout entraver, de tout empêcher dans l'intérêt de ce qu'on a appelé pour M. Thiers une ambition sénile.

Aurait-il été sûr du moins, d'être soutenu par son parti, de conserver autour de lui la fidélité des siens ? Ceux qui ont été au courant des choses, en janvier dernier, savent qu'il n'en était rien. L'expérience d'une politique nouvelle était donc inévitable, et il fallait la laisser faire par des hommes nouveaux.

Quelques-uns des anciens ministres sont restés dans le cabinet. Ils y ont rendu dans leurs départements respectifs, les plus grands services. Ils pouvaient croire aussi que leur présence servirait à modérer leurs collègues, et que leur intervention empêcherait certaines erreurs. MM. Waddington et Léon Say sont restés personnellement des hommes considérables ; par malheur, ils étaient isolés. S'ils ont regardé derrière eux pour chercher leur parti et parler en son nom, ils ont pu s'apercevoir, comme M. Dufaure, que ce parti était divisé, dispersé, troublé. S'ils ne s'en étaient pas aperçus, on l'aurait fort bien remarqué pour eux. Dès lors, leur autorité comme hommes d'affaires a été grande mais comme hommes politiques, elle a été, il faut le croire, fort diminuée. Quelle faute ont-ils pu épargner au cabinet ? On dira peut-être que, sans eux, l'amnistie totale aurait été votée, que les lois Ferry auraient affecté un caractère plus violent, que la magistrature serait déjà bouleversée, etc. Nous n'en croyons rien. Un cabinet de gauche pure aurait été condamné à une certaine réserve. Pourquoi ? Parce qu'il aurait été obligé de compter avec le parti modéré, resté en dehors de lui, tandis que le ministère actuel n'a compté qu'avec la gauche et que le parti modéré a été subjugué.

Tel est le mal de la situation où nous sommes. Il ne vient pas de ce que le centre gauche n'est pas au pouvoir ; il l'a occupé assez longtemps et le moment peut-être était venu pour lui de s'en dessaisir. Le mal vient de ce que le centre-gauche, trop confiant dans la modération des gauches, a consenti à servir de garant à une politique qu'il ne connaissait pas, au lieu de lui servir de contrepoids. Non, il ne la connaissait pas ! Il n'avait pas prévu la singulière loi d'amnistie qu'on l'a forcé de voter. Personne,

même à gauche, n'avait prévu les lois de M. Jules Ferry. Mais devant ces coups imprévus, on s'est trouvé désarmé, désorienté, impuissant. Les gauches vraiment souveraines ont pu nous traiter comme si nous n'existions pas. Si le centre gauche avait été ce qu'il était jadis, les gauches, pour conserver le pouvoir qu'on ne leur aurait pas disputé, auraient dû nous faire plus de concessions encore que nous ne leur en avons faites en d'autres temps. Rien n'est pire pour un parti que les situations fausses. Il y périt vite. Nous sommes convaincus que, s'il reprend sa situation normale, le centre gauche, même réduit à ses forces actuelles, ne tardera pas à reconstruire ses cadres et à retrouver son action.

### Au clergé et aux catholiques du Lot.

Au moment où la prétendu hérédité impériale désigne le Prince des dîners gras du vendredi saint comme héritier de la couronne des Bonaparte, il est intéressant de faire connaître de quelle façon Napoléon I<sup>er</sup> traitait l'Eglise.

Tous les détails de cette curieuse histoire n'étaient point connus, mais une revue savante vient de publier un travail très complet sur les déportations de prêtres sous le premier empire. Ces documents sont inédits pour le plus grand nombre : ils ont été retrouvés dans les archives du ministère de la marine.

Le *Temps* a résumé fidèlement ce travail édifiant.

C'est de 1811 à 1814 que le conflit engagé entre Napoléon et le pape était arrivé à son état aigu. En 1811, le sacré collège avait été amené en poste à Paris ; on avait intimé aux cardinaux l'ordre d'habiter la capitale de l'empire ; on avait fixé leur traitement à 30,000 fr. et on leur avait fait comprendre qu'il serait imprudent de refuser cet argent. Un certain nombre de cardinaux ayant osé s'abstenir d'assister en grand costume à la messe de mariage de Napoléon et de Marie-Louise, avaient été conduits chez le ministre de la police, incarcérés, dégradés de leurs dignités ecclésiastiques, enfin confinés par groupes de deux ou trois dans différentes villes de l'empire, avec obligation de se vêtir d'une soutane noire comme de simples prêtres, ce qui les fit désigner longtemps sous le nom de « cardinaux noirs ».

De 1811 à 1814, un grand nombre de prêtres italiens furent, par l'ordre direct de Napoléon, transportés en Corse et à Caprera, soit pour avoir protesté contre l'invasion des Etats-Romains et refusé le serment aux nouvelles autorités, soit pour s'être rangés du côté du pape dans sa lutte contre les évêques non institués. M. d'Haussonville a affirmé, dans son ouvrage intitulé *l'Eglise et le premier empire*, que la déportation prescrite par l'empereur avait dû frapper environ deux cents prêtres, et n'avait sévi que de février à mars 1811. Le travail dressé d'après les archives du ministère de la marine, constate que la proscription s'étendit sur un nombre beaucoup plus considérable d'individus, et qu'elle ne subit aucune interruption depuis janvier 1811 jusqu'à l'entrée des alliés dans Paris.

Nous ne passerons pas en revue cette longue série de dépêches, toutes inédites, qui entrent dans les détails les plus minutieux. Certains documents sont cependant à noter. Ainsi le ministère de la marine (janvier 1811) avertit ses agents qu'une ration sera délivrée par jour à chacun des prêtres déportés qui toucheront en

outre une somme de 2 fr. par jour à compter de celui où ils seront embarqués jusqu'au jour de leur débarquement. Ces individus ne devront être conduits à bord que lorsque le bâtiment sera absolument prêt à mettre sous voiles.

La déportation en Corse a porté sur plus de cinq cents personnes, prêtres pour la plupart ; et si l'on ajoute à ce chiffre les nombreuses arrestations ordonnées par l'empereur sur les membres du clergé français, on arrive à un total qui contredit singulièrement l'audacieuse allégation des *Mémoires de Napoléon*. « Le fait est, y est-il dit, qu'il n'y a jamais eu plus de cinquante-trois prêtres détenus par suite des discussions avec Rome. Ils l'ont été légitimement. »

« Au reste, dit l'écrivain dont nous analysons l'étude historique, pendant tout son règne, Bonaparte semble avoir caressé avec prédilection cette idée de déporter des prêtres. Il est vrai qu'après l'affaire de la machine infernale du 3 nivose an IX, quelques conseillers d'Etat ayant parlé peu favorablement des royalistes et des prêtres, il avait crié très fort : « On ne me donnera pas le change !.. Vent-on que je déporte des prêtres ?.. des vieillards ! » Mais il avait besoin alors de l'appui du parti catholique, et il tenait fort aussi, ce jour-là, à obtenir la déportation de 130 républicains. Mais un peu plus tard, pendant les négociations du Concordat, Thibaudeau (*Mémoires sur le Consulat*) lui entendit exprimer en ces termes sa manière de commander le gouvernement des choses religieuses : « ... le premier consul nomme les évêques, le pape les institue ; il nomme les curés, l'Etat les salarie. Ils prêtent serment, on déporte ceux qui ne se soumettent pas... » Plus tard encore il écrivait au grand juge d'arrêter des prêtres qui avaient fait mine de résister au Concordat : « Dans le diocèse de Liège il faut également faire arrêter dix des principaux. Je veux bien encore être indulgent et consentir à ce que ces prêtres soient déportés à Rimini... » (*Correspondance de Napoléon I<sup>er</sup>*, IX, 310.) C'était, on le voit, un système.

Un autre système de Bonaparte, c'était de ne jamais se servir des armes fournies par les lois répressives en matière de politique ou de religion. Il y a peu d'exemples sous l'empire de gens condamnés pour faits politiques par les tribunaux réguliers. Les jugements sont rendus pour la plupart par des commissions militaires. En brumaire an VIII, déportation de républicains par arrêté des consuls provisoires ; en nivôse, déportations de républicains par un sénatus-consulte ; en 1804, déportations par un ordre de l'empereur ; de 1811 à 1814, déportation de prêtres par ordre de l'empereur. Un seul ecclésiastique s'est trouvé sous le coup d'un jugement, c'est le Père Bordet, supérieur des trappistes de la Cervara, condamné par une commission militaire à dix années de bannissement : il n'en a pas moins été déporté dans une île française.

Napoléon était l'homme aux longues rançunes. En 1814, quand une ville était menacée, l'empereur oubliait rarement de faire ramener dans l'intérieur les prisonniers politiques que cette ville pouvait contenir. Les routes étaient sillonnées par de longues files de ces malheureux. Il faut lire ce curieux travail, qui apporte de nou-

veaux éclaircissements à l'histoire ; il n'y a pas un seul de ces documents qui ne soit puisé à des sources officielles.

Qu'a fait au contraire la République depuis cinq ans ? On a beaucoup crié ; on a beaucoup écrit dans les bas fonds contre le clergé ; mais, en résumé, le budget des cultes a été accru à deux reprises différentes, et on peut annoncer sans crainte de se tromper que la République ne convertira pas en loi le fameux article 7, qui, en définitive, ne ferait que remettre en honneur la politique de l'ancien régime de Napoléon I<sup>er</sup> contre la liberté de conscience. Comparez donc et ayez la franchise de reconnaître que le nouveau régime n'a mérité jusqu'ici aucun des reproches et des outrages qu'on lui adresse.

## REVUE DES JOURNAUX

### National.

Le conseil général de la Seine, qui n'est que le conseil municipal grossi des élus des cantons suburbains, a voté, à l'unanimité moins quatre voix, un vœu en faveur de l'amnistie plénière. Ce vœu est illégal quant au fond ; il est de plus quelque peu impertinent dans la forme. Car on somme les pouvoirs publics de voter « au plus tôt » l'amnistie. « Au plus tôt » est une trouvaille. Des gens plus modestes auraient dit « le plus tôt possible. » Mais M. Mathé et ses collègues ne veulent pas qu'on se trompe sur leur attitude. Il ne prient pas, ils ordonnent, et ils n'aiment pas attendre. En vérité, nous plaignons fort les domestiques de nos conseillers généraux. Mieux vaudrait servir un Louis XIV. Heureusement le gouvernement et les Chambres n'ont pas encore pris l'habitude de céder aux injonctions de ces importants personnages. Autant on a d'égards pour eux quand ils restent dans leurs attributions, autant on néglige leur avis quand ils font incursion sur un domaine étranger.

Pour que cet épisode fût tout à fait édifiant, le membre qui avait présenté le vœu a réclamé le vote immédiat. Un vote sans débat avait en effet quelque chose de plus solennel et de plus imposant. C'est l'épîcétisme sans phrases, et l'illégalité par acclamation. On voit ici de quel air superbe on essayait d'imposer silence au bon sens. Est-ce que dans une assemblée aussi unanime quelqu'un oserait se faire l'avocat de la loi ? Est-ce qu'on oserait insinuer qu'il y a parmi les condamnés de la Commune des gens peu estimables ?

### Journal des Débats.

Dans quel dessein immédiat l'Allemagne et l'Autriche se sont-elles liées par un traité, si elles l'ont fait ? Tout le problème est là. Les journaux allemands nous affirment que ces deux puissances ont voulu se garantir contre le double danger d'une agression de la France et d'une nouvelle marche de la Russie en Orient. Quant à l'agression de la France, c'est une menace imaginaire à laquelle il ne vaut pas la peine de s'arrêter. Il est donc probable que le véritable but des deux puissances a été de placer un soldat autrichien près des Balkans, non-seulement pour fournir à lord Salisbury un heureux effet oratoire, mais encore pour empêcher le panslavisme de réaliser ses ambitions demeurées.

Nous comprenons sans peine la satisfaction qu'un pareil événement a causée au chef du Foreign-Office ; nous comprenons moins que cette satisfaction

ait été poussée jusqu'à l'enthousiasme. Dans « la grande joie » que lui a inspirée « le nouvel Evangile », lord Salisbury a fait bon marché de la Turquie et de toutes les races chrétiennes qui l'habitent. Il est possible que le traité de Berlin soit une œuvre caduque, qu'il faille renoncer à étayer les débris de l'empire ottoman, qu'on doive surtout enterrer tous les projets de réformes qu'on avait tenté de lui imposer; eh bien! la chose est fâcheuse, mais lord Salisbury accepte avec résignation l'inévitable, et pourvu que ce soit l'Autriche et non la Russie qui prenne la place de la Turquie, l'avenir lui apparaîtra toujours sous les plus brillantes couleurs.

Cette facilité à s'accommoder d'une solution de la question d'Orient qui serait grosse des plus grands périls est assez surprenante. Sans parler des inconvénients que pourrait avoir pour le commerce anglais l'entrée des Autrichiens, nous ne disons pas à Constantinople, mais simplement à Salonique, lord Salisbury a-t-il bien réfléchi aux conditions d'existence de la nouvelle Autriche qu'il entrevoit dans ses rêves? Nous sommes de l'avis du marquis de Hartington: cette Autriche qui perdrait immédiatement ses provinces allemandes et qui conserverait une Hongrie bientôt révoltée, aurait bien de la peine à résister aux attaques incessantes de la Russie. Elle serait défendue par l'Allemagne, dira-t-on; mais est-on en droit de l'affirmer? Ne se produirait-il pas, au moment où ses provinces allemandes lui échapperaient, des froissements cruels entre elle et l'Allemagne? Supposons d'ailleurs des complications européennes par lesquelles l'Allemagne se trouverait absorbée: quel allié resterait-il alors à l'Autriche pour suppléer par un concours efficace à l'insuffisance de ses propres forces?

France.

Le *Journal officiel militaire* publie une circulaire du ministre de la guerre « relative à la répartition entre les divers corps des jeunes soldats disponibles pour l'armée de terre ».

Au début de cette circulaire, nous trouvons les lignes suivantes :

Les observations présentées aux inspections trimestrielles ont donné lieu de remarquer que, dans un certain nombre de subdivisions, les contingents affectés aux corps d'infanterie laissaient encore à désirer sous le rapport de la force physique.

Il y a longtemps, bien longtemps que cette observation a été faite dans l'armée.

Depuis plus de dix ans, tous les journaux militaires protestent contre cette habitude funeste qui consiste à donner à l'infanterie tous les hommes chétifs, les non-valeurs.

Mais, lorsque le ministère de la guerre n'est en retard que de dix ans sur l'opinion de l'armée, on peut dire qu'il y a progrès.

N'avons-nous pas dit récemment que, cette année seulement, le ministre avait accordé aux soldats des serviettes qui sont instamment réclamées depuis l'ordonnance de 1832?

Et, chaque jour ne répétons-nous pas — avec bien d'autres, mais sans le moindre succès — que le sous-officier, — ce sous-officier que l'on voudrait à tout prix voir se rengager, — n'a pas même les moyens de se chauffer en hiver!

Donc l'instruction ministérielle atteste un progrès

Mais, hélas! dès la page suivante on s'aperçoit qu'il convient de ne pas se réjouir trop promptement.

Le ministre fixe en effet la taille exigée pour chaque arme, et à la dernière ligne de l'instruction, nous lisons: Régiments d'infanterie de ligne 1<sup>m</sup> 54.

Bien entendu, c'est le minimum.

On nous dira qu'il n'est point besoin d'être grand pour être vigoureux et alerte, mais assurément cette condition ne nuit pas.

Et lorsque dans la même liste nous voyons que la taille des chasseurs à cheval, des spahis et des hussards doit être, au minimum, de 1<sup>m</sup> 60, nous nous demandons pour quelle raison. Malgré d'unanimes réclamations, on persiste à choisir des hommes grands et forts pour les mettre sur de petits chevaux qui sont ainsi trop chargés, alors qu'il serait si facile de respecter les règles de la logique et du sens commun.

Faudra-t-il donc encore insister bien longtemps pour faire adopter une mesure aussi rationnelle, que tous les chefs de corps de l'infanterie réclament sans succès?

INFORMATIONS

La *Gazette de Cologne* constate que M. de Puttkamer, ministre des cultes en Prusse, a

prononcé, le 23, à Essen, un discours dans lequel il a confirmé l'existence du traité d'alliance austro-allemand.

« L'empereur, a dit M. de Puttkamer, a sacrifié au bonheur de son peuple ses sentiments personnels les plus chers. Il a agi ainsi, parce qu'il sentait qu'il avait pour devoir de conclure, dans l'intérêt de la paix européenne, une alliance qui durera, espérons-le, de longues années.

« Nous éprouvons donc aujourd'hui une immense fierté en songeant que nous avons un empereur si dévoué et si plein d'abnégation. »

Le même journal annonce, sous toute réserve, que l'on parle à Berlin d'une note que le gouvernement allemand aurait envoyée à Saint-Petersbourg, pour faire connaître amicalement au gouvernement russe les arrangements conclus à Vienne entre l'Allemagne et l'Autriche.

L'ambassade d'Espagne a communiqué aux Journaux la dépêche suivante :

Madrid, 26 octobre.

La nouvelle année par le *Globe*, que le gouvernement avait exilé le duc de Montpensier à la suite d'une lettre que ce dernier aurait adressée au président des conseil des ministres, est absolument inexacte.

Le duc de Montpensier n'a écrit aucune lettre au président et il n'a été pris aucune décision à son égard.

On a successivement affirmé et démenti la révocation de M. de Carayon Latour.

Voici ce que nous lisons dans la *France* :

M. le ministre de la guerre va prendre un arrêté révoquant MM. de Carayon-Latour et de Lareinty de leurs fonctions de lieutenants-colonels de l'armée territoriale.

Le motif est que les deux sénateurs de l'extrême droite ont pris part dans leurs départements, aux manifestations légitimistes.

Le ministre de la guerre a fait rechercher les précédents, et il s'appuie précisément sur le précédent des ministres du Seize-Mai révoquant des mêmes fonctions M. le comte des Roys, élu depuis député républicain dans l'Aube.

La liste patronnée par le journal le *Père Duchêne*, dans les élections partielles pour le conseil municipal de Sèvres, (Seine) n'a obtenu qu'une insignifiante minorité.

L'expulsion des congréganistes des écoles d'Alais donne lieu dans cette ville à des troubles au sujet desquels le *Figaro* a reçu les dépêches suivantes :

Alais, 22 octobre.

L'expulsion des Frères de la doctrine chrétienne, contre laquelle a si éloquemment protesté l'indignation publique, a été opérée, on peut le dire, *manu militari*.

Après avoir fait publier à son de trompe que toutes les troupes de la garnison seraient mises sur pied, le sous-préfet a dirigé lui-même cette expédition glorieuse.

Avant le jour, toutes les troupes étaient en effet sous les armes, baïonnette au canon; les brigades de gendarmerie des environs avaient été convoquées et gardaient toutes les rues. A six heures du matin, protégé par ces forces imposantes, le sous-préfet se présenta bravement devant la porte de l'établissement redoutable où étaient les sept Frères qu'il s'agissait de déloger. Les Frères constatèrent qu'ils ne cédaient qu'à la force, et se retirèrent en protestant contre la violation de leurs droits. La population, accourue sur leur passage, les accueillit par de touchantes acclamations.

Un détail odieux: le supérieur avait supplié, assure-t-on, qu'on voulût bien laisser dans sa chambre, jusqu'à nouvel ordre, un malheureux Frère malade, presque mourant. Cette prière fut repoussée, et le pauvre religieux fut transporté à l'hôpital, entre deux gendarmes, comme un véritable criminel.

L'indignation est très grande, et toute la population honnête est exaspérée.

Alais (Gard), 22 octobre.

Les troubles continuent à Alais, à l'occasion de la fermeture des écoles des Frères. Des groupes ont stationné toute la journée d'hier devant la sous-préfecture et la mairie, criant: *Vivent les Frères!* A minuit, les manifestants criaient encore: *Rendez-nous nos Frères! Vivent les Frères!*

Les commissaires de police et leurs agents ont menacé la foule de leurs revolvers. La gendarmerie a joint ses efforts à ceux de la police; mais la foule, faisant bonne contenance, a enlevé les représentants de l'autorité en criant de plus belle: « *Vivent les Frères!* » Une cohue indescriptible s'est

produite alors; il n'y a, par bonheur, aucun malheur à déplorer.

Pendant que ces faits se passent dans la seconde ville du département, notre préfet est à Versailles. Il aura pu dire lui-même au ministre de l'article 7 comment nos populations accueillent sa fameuse loi.

Paris, 28 octobre, 6 h. s.

Les journaux catholiques publient une dépêche d'Alais annonçant que le tribunal a rendu son jugement dans l'affaire des Frères. Ce jugement ordonne leur réintégration immédiate *étiam manu militari*. Mais l'administration préfectorale est intervenue et a déferé le jugement au tribunal des conflits.

L'émotion est grande.

CHRONIQUE LOCALE

Les voitures à Vapeur.

Nous recevons une lettre fort importante sur un sujet dont nous nous sommes déjà occupés, et qui est d'un intérêt capital pour les populations rurales: *Les tramways à vapeur*. Nous sommes heureux, de voir la réalisation d'un projet dont l'utilité sera comprise par tous, et nous ne doutons pas qu'à la suite de l'essai qui va être fait, plusieurs services de voitures à vapeur ne soient organisés dans le Lot.

Monsieur le rédacteur,

J'ai l'honneur de vous informer que la Société fondatrice des Tramways dallés et des voitures à vapeur a été définitivement constituée le 21 août 1879.

La Société s'occupera tout d'abord, d'établir sur le sol des routes, sans y apporter aucune modification, des Voitures à vapeur du système A. Bollée, du Mans.

Les services publics de voyageurs se feront dans des voitures contenant environ 30 places, et munies en même temps de leurs appareils moteurs. Chacune de ces voitures sera suivie d'un petit fourgon destiné aux bagages et messageries. La vitesse sera aussi grande que celle des chemins de fer d'ordre secondaire. Les courbes et les rampes les plus rapides ne feront nul obstacle. Un tel service va être très-prochainement établi entre Castres et Lacane (Tarn), parcours 54 kilomètres, avec rampes d'un peu plus de 10 c. par mètre.

Les services de marchandises se feront au moyen de plusieurs chariots plus ou moins lourdement chargés. Un tel service va être prochainement installé entre Puymorens et Tarascon (Ariège), parcours 39 kilomètres; rampes à graver en pleine charge, 10 c. par mètre. Chargement d'un train complet, 43 tonnes de minéral; parcours d'une locomotive en un jour de travail, 102 kilomètres.

Les tarifs applicables à ces transports, au lieu d'être comparables à ceux du roulage, seront aussi réduits que ceux des chemins de fer d'ordre secondaire.

P.-S. — La locomotive routière destinée à la traction des trains routiers de l'Ariège, partira du Mans, mardi matin 28, et ira par les routes jusqu'à Puymorens (frontière de la République d'Andorre), parcourant ainsi près de 800 kilomètres.

Elle peut faire 100 kilomètres par jour, mais il peut arriver qu'elle stationne dans quelques localités où la compagnie a déjà engagé des négociations pour l'installation de ses services.

Les 25, 26 et 27 courant, auront lieu au Mans d'importantes expériences sur la traction en forte rampe, en présence d'un grand nombre de notabilités françaises et étrangères.

Itinéraire entre le Mans et l'Andorre :

Tours, Châtelleraut, Limoges, Brive, Cahors, Montauban, Toulouse, Pamiers, Foix, etc.

L. LE CORDIER.

Le Mans, 24 octobre 1879.

La baisse.

Paris, 27 octobre,

Les marchés ressemblent à ceux de samedi dernier. Le mouvement de baisse se généralise d'une façon à peu près uniforme.

Blés. — Les prix sont en baisse de 25 centimes sur les cours de samedi soir.

Farines. — La marque D est en baisse de 1 fr. à 73 c.; nous constatons également, 1 fr. de baisse sur les autres marques.

A Marseille, on constate une dépréciation de 75 c. à 1 fr. par quintal sur les différentes sortes de blé.

A Bordeaux, les prix du blé ont encore fléchi de 25 c. On cote les blés de pays 28.50, et les provenances d'Amérique de 28.50 à 28 fr. les 80 kilos.

Anvers accuse du calme et de la baisse sur le blé; on offre les blés roux d'hiver à 31.50 les 100 kil.

Baisse sur les marchés du 27 octobre :  
Toul, 50 c. — Reims, 50 c. — Beauvais, 63 c. — Toulouse, 1 fr. — Angerville, 1 fr. — Orléans, 1,50. — Béziers, 50 c. — Carpentras, 1 fr. — Nogent-sur-Seine, 1 à 2 fr. — Châlons-sur-Marne, 1 fr. — Montreuil, 50 c. — Soissons, 50 à 75 c. — Douai, 50 c. — Grenoble, 50 c. — Dijon, 1 fr. — Sézanne, 1 fr. — Chartres, 1 fr. — Bernay, 1,31. — Bar-sur-Aube, 50 c. — Pontoise, 1 fr. — Crépy-en-Valois, 50 c.

Baisse sur les marchés du 28 octobre :  
Donnemarie, 50 c. à 1 fr. — Les Andelys, 25 c. — Vouziers, 50 c.

New-York, 27 octobre.

New-York arrive sans variation sur la farine et en baisse de 2 cents par bushel sur le froment, coté 1 d. 45 le bushel, ou 20.70 l'hectolitre.

Londres, 27 octobre.

En froments anglais, les offres ont été abondantes, et les prix ont subi une baisse de 1 à 2 sh. sur les cours de lundi dernier. Les froments étrangers ont eu une assez bonne demande pour le détail, mais à des prix en baisse de 2 sh. pour la semaine.

Les farines n'ont donné lieu qu'à des échanges très-restreints, et une baisse de 1 sh. par sac et par baril reste bien acquise.

Paris, 28 octobre.

Avoines. — Le rapproché se maintient, mais les termes éloignés sont en baisse de 50 à 75 c.

Courant, 19 fr.

Seigles. — La tendance reste faible, et les termes éloignés sont encore en baisse de 25 à 50 c.

Courant, 24 à 23,75.

Paris, 28 octobre.

Sucres bruts. — Les cours sont en grande baisse aujourd'hui; toutes les époques ont perdu de 1 fr. à 1 fr. 25 par 100 kil.

Sucres raffinés. — La tendance est à forte baisse, et plusieurs raffineries acceptent une concession sur leur cote précédente.

Il se fait aussi quelques affaires de revende au-dessous des prix de la raffinerie.

Pourquoi, en présence d'une situation pareille, le pain est-il augmenté à Cahors, ainsi que le sucre?

Etant donnée l'extrême cherté de la vendange, pourquoi l'administration municipale n'introduit-elle pas la vente à tant la livre des raisins portés sur la place, au lieu de tolérer qu'ils soient vendus à vue d'œil? Les raisins se vendent au poids sur la plupart des marchés.

Nous apprenons que M. le général Mangin, commandant la 66<sup>e</sup> brigade du Lot est nommé au commandement d'une brigade de Paris. M. le général Mangin laisse à Cahors les meilleurs souvenirs.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT.

Séance du 13 octobre.

Présidence de M. Henri Valette, directeur trimestriel. M. le Président donne à la Société connaissance d'une lettre qui lui a été adressée par M. Paul Gout, architecte attaché à la Commission des monuments historiques, qui demande la participation de la Société à une souscription pour la réparation artistique du Pont Valentin. La Société se montre sympathique à cette œuvre si utile et si importante pour notre cité, mais suivant le règlement, cette demande sera d'abord soumise au Conseil d'administration.

M. le Secrétaire général dépose sur le bureau plusieurs livres et brochures qui lui ont été adressés et entr'autres un livre sur la campagne faite par les Mobiles du Lot dans les années 1870 et 1871, envoyé par son auteur M. Marcellin Courtil, ancien officier de ce régiment, qui demande en même temps à faire partie de la Société en qualité de membre correspondant, sous le patronage de MM. Guiraudies-Capdeville et Pouzergues.

Ensuite M. Guiraudies-Capdeville dépose un fer d'une hallebarde ancienne, trouvé dans les fouilles faites au cimetière de Lacapelle-Marival et donné par M. le docteur Fraïsse, membre du Conseil général et Maire de cette commune. Un rapport spécial sera fait à ce sujet.

La séance est terminée par la lecture d'un

rapport de M. Malinowski sur les antiquités préhistoriques trouvées par M. Bergougnoux, membre résidant de la Société. Ces reliques curieuses ont été recueillies les unes dans la grotte de *Conduché*, située dans la vallée du Célé et les autres dans les dolmens du bois de *Vialolles* et de *Nougayrat*, aux environs de Tour-de-Faure.

Ces objets intéressants sont non seulement décrits avec le plus grand soin dans la notice de M. Bergougnoux, mais aussi dessinés très exactement par M. Jean Francès, élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris et pensionnaire de la ville de Cahors.

Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser la circulaire suivante aux inspecteurs d'académie :

« Monsieur l'inspecteur,

» J'ai eu l'occasion de constater, d'après les rapports de l'inspection générale, que la lecture laissée souvent à désirer dans nos écoles primaires.

» La plupart des élèves lisent, il est vrai, mais un petit nombre d'entre eux savent lire comme il convient, et c'est précisément en vue d'améliorer cette partie si importante de l'instruction élémentaire que mon honorable prédécesseur s'était efforcé d'organiser, dans les écoles normales notamment, un enseignement raisonné de lecture expressive. (Circulaire de septembre 1877.)

» Dans quelques départements, on a déjà eu la pensée d'instituer des concours de lecture qui ont donné, m'assure-t-on, d'excellents résultats, et j'estime qu'il serait profitable de généraliser le plus possible des essais de cette nature, auxquels les personnes les plus éclairées n'ont pas dédaigné d'accorder leurs sympathies.

» Je fais donc appel, monsieur l'inspecteur, à toute votre sollicitude en faveur d'une innovation vraiment intéressante, et, pour vous en faciliter les voies et moyens, je vous adresse, à titre de renseignement, copie d'un règlement préparé à ce sujet par un de vos collègues et qui pourra peut-être vous fournir d'utiles indications.

» Je vous prierai, monsieur l'inspecteur, de vouloir bien m'accuser réception de cette circulaire et de me tenir au courant des mesures que vous aurez cru devoir prendre.

» Recevez, monsieur l'inspecteur, etc.

» Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

« JULES FERRY. »

M. d'Aupias, capitaine au 4<sup>e</sup> de hussards, est nommé au grade de chef d'escadrons au 14<sup>e</sup> de chasseurs, en remplacement de M. Fara, retraité.

M. le baron d'Aupias de Blanat, est un de nos compatriotes. Il a publié, il y a quelques années, une importante brochure : *La question militaire en 1871*. Nous applaudissons à cet avancement.

On nous écrit de Lozech :

EMPOISONNEMENT PAR LES CHAMPIGNONS.

Un lamentable malheur a porté le deuil dans la commune de Lozech.

Entre la petite ville de Lozech et la gare de ce nom, aux abords de l'écluse de St-Marc, dans une petite maison, vivait une famille composée de cinq personnes : le père et la mère, deux jeunes filles et le grand-père paternel.

Judi dernier 23 octobre, on avait préparé, dans cette maison, le repas du soir, un plat de champignons, que le mari avait recueillis dans un bois des environs. Tous les membres de la famille en mangèrent : malheureusement ces champignons étaient d'espèce vénéneuse.

Ce ne fut que le lendemain, dans la matinée, qu'on reconnut les violents effets du poison. Trois médecins furent successivement appelés ; mais il était trop tard : le poison avait déjà pénétré dans le sang et d'autres parties du corps. Les remèdes les plus énergiques demeurèrent impuissants.

La mère succomba la première, dans la soirée de samedi. Le dimanche et le lundi, ce fut le tour des jeunes filles et du grand-père. Le mari succomba le dernier, dans la nuit de mardi à mercredi, après avoir vu périr autour

de lui tous les membres de sa famille, qu'il avait empoisonnés sans le vouloir.

Ainsi, en cinq jours après le fatal repas, le funeste poison a fait cinq victimes, et la maison est devenue déserte !...

Ce terrible exemple, ajouté à tant d'autres, devrait servir de leçon. Pasqu'il y a plusieurs espèces de champignons vénéneux, la plus simple prudence commande de prendre toutes les précautions nécessaires et de ne faire usage de champignons, que lorsqu'on est absolument certain qu'ils sont de bonne espèce.

MINISTÈRE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES

Un concours pour le surnumérariat aura lieu le jeudi 20 novembre 1879 au chef-lieu de chaque département.

Peuvent y prendre part les jeunes gens de 17 à 25 ans, sans infirmités, ainsi que les instituteurs, les militaires et tous les fonctionnaires publics comptant cinq années de services rendus à l'Etat et âgés de moins de 30 ans.

Les candidats devront adresser sans retard leur demande au directeur des postes et des télégraphes du département, qui leur transmettra le programme de l'examen.

La liste d'inscription sera close le 12 novembre.

On écrit de St-Vincent, près Luzech :

Trois ouvriers, occupés à la construction d'une maison, ayant mal assujéti leur échafaudage, ont été précipités d'une grande hauteur sur le sol. Deux sont mort sur le coup et le troisième a eu les deux jambes brisées.

On écrit de Souillac :

Un chien enragé a mordu au bras une petite fille de 3 à 4 ans. On s'est empressé de faire cautériser ses blessures. Le chien poursuivi a été abattu.

On écrit de Catus :

Une imprudence vient de jeter la désolation dans une famille de Catus. Les deux frères Coulon allaient vendanger. L'aîné portait sous le bras un fusil chargé, son frère, âgé de 10 ans à peine, marchait à quelques pas en avant. Tout à coup un mouvement brusque ayant fait jouer la détente, le coup part, et le plus jeune reçoit toute la charge. Il expirait quelques heures après.

Un vol a été commis dans la nuit du 25 au 26 du courant, dans l'église de Roc-Amadour.

Quatre troncs ont été fracturés et pillés; ils contenaient environ cinq à six cents francs.

Les voleurs se sont en outre emparés de bijoux pour une valeur de 1,500 francs.

La justice informe.

ACADÉMIE DE TOULOUSE.

Lycée de Cahors.

Mathématiques préparatoires.

Allemand. — 1<sup>er</sup> Tinel, G. ; 2<sup>e</sup> Dentraygues.

Anglais. — 1<sup>er</sup> Valat, H. ; 2<sup>e</sup> Jouclas.

Rétorique.

Version grecque. — 1<sup>er</sup> Marateuch ; 2<sup>e</sup> Rossignol.

Seconde.

Allemand. — 1<sup>er</sup> Talou, E. ; 2<sup>e</sup> Castagné, L.

Anglais. — 1<sup>er</sup> Grenat, P. ; 2<sup>e</sup> Lescol.

Troisième.

Version grecque. — 1<sup>er</sup> Mercier, M. ; 2<sup>e</sup> Bergon.

Quatrième.

Orthographe. — 1<sup>er</sup> Vieussens ; 2<sup>e</sup> Arbouys, A.

Cinquième.

Français. — 1<sup>er</sup> Gaston, H. ; 2<sup>e</sup> Darquier.

Sixième.

Allemand. — 1<sup>er</sup> Ganiayré ; 2<sup>e</sup> Combes.

Anglais. — 1<sup>er</sup> Denons ; 2<sup>e</sup> Astruc.

Septième.

Thème latin. — 1<sup>er</sup> Bourdet ; 2<sup>e</sup> Bénech, E.

Huitième.

Latin. — 1<sup>er</sup> Bramel, L. ; 2<sup>e</sup> Benné.

CLASSE PRIMAIRE. (1<sup>re</sup> division.)

Calcul. — 1<sup>er</sup> Delon, C. ; 2<sup>e</sup> Mendaille.

2<sup>e</sup> division.

id. 1<sup>er</sup> Pujos ; 2<sup>e</sup> Pinel.

3<sup>e</sup> division.

id. 1<sup>er</sup> Fontanel ; 2<sup>e</sup> Pignères.

4<sup>e</sup> division.

id. 1<sup>er</sup> Lafage ; 2<sup>e</sup> Cagnac.

Enseignement secondaire spécial.

2<sup>e</sup> année.

Orthographe. — 1<sup>er</sup> Pendaries ; 2<sup>e</sup> Barrière.

Anglais. — 1<sup>er</sup> Bénâtre ; 2<sup>e</sup> Magot.

4<sup>re</sup> année

Écriture. — 1<sup>er</sup> Lurguie ; 2<sup>e</sup> Tulle.

(Année préparatoire).

Écriture. — 1<sup>er</sup> Costes ; 2<sup>e</sup> Garrigou.

Le Proviseur,  
VASTICAR.

QUATORZE OUVRIERS SURPRIS PAR L'EAU AU FOND D'UN PUIS

On écrit de Capdenac, 21 octobre, à l'Aveyronnais :

« Depuis deux mois environ on travaillait sur les bords du Lot à la construction d'un puits et d'un énorme puisard, traversé par un aqueduc qui correspondait d'un côté à un puits d'aspiration et de l'autre à la rivière du Lot.

» Pendant toute la durée des travaux deux machines à vapeur enlevaient les eaux, très abondantes, qui arrivaient par infiltration. Un batardeau, soigneusement construit, protégeait les travaux contre les eaux du Lot; tout fonctionnait à merveille, ou plutôt avait fonctionné, car c'était fini; les échafaudages étaient enlevés, on s'appretait à planter le bouquet traditionnel lorsque, hier, à cinq heures quarante du soir, arriva une avalanche d'eau; le Lot grossit tout à coup, le batardeau céda et quatorze ouvriers, qui étaient en train de ramasser leurs outils, furent engloutis par les eaux qui pénétrèrent dans l'aqueduc et envahirent le puits avec une rapidité foudroyante. Sur les quatorze ouvriers surpris, onze purent être sauvés, car le sauvetage fut organisé en quelques secondes, mais trois de ces malheureux n'ont pu être aperçus; ce n'est que ce matin, à onze heures, que leurs cadavres ont été retrouvés.

» Ce sont : Niel, maçon à Capdenac; Mazet, jeune homme de dix-huit ans, de Viviez, et Maurice de Saint-Parthem (Aveyron.)

» Le corps du jeune Mazet, a été ramené à Viviez ce soir. Quant aux deux autres, ils seront enterrés demain à la gare de Capdenac. »

L'ÉVASION DE BOSC

Le *Courrier de l'Aude*, publie les détails suivants sur l'audacieuse évasion des prisons de Narbonne, du nommé Bosc, assassin du notaire de Saint-Hilaire :

« On communique au *Courrier de l'Aude* quelques détails très intéressants sur l'audacieuse évasion de Bosc, l'assassin du notaire de Saint-Hilaire.

» Bien des versions ont circulé en ville sur cet événement, mais voici la plus authentique.

» Bosc était parvenu à pratiquer à la porte de sa prison une ouverture répondant à la hauteur de la serrure et du verrou. Comme la porte s'ouvrait en dedans, le guichetier ne s'était jamais aperçu du travail de son prisonnier; car lorsque ce gardien était dans la cellule, la porte étant ouverte, le battant faisait face au mur.

» Dans la nuit du mercredi au jeudi, Bosc a fait glisser le pêne de la serrure et a décroché la queue du verrou, et la porte s'est trouvée ouverte.

» Une fois dans le corridor de la prison, Bosc a rencontré une autre porte qu'il a ouverte et refermée sur lui afin d'assurer sa retraite. Une minute après, Bosc s'est trouvé dans la cour de la prison.

» Il était trois heures du matin et Bosc n'avait que sa chemise pour tout vêtement. C'est ici que l'aventure touche presque au roman. Bosc se trouvait donc au milieu de la nuit et en chemise enfermée dans la cour de la prison. Avec une audace et une habileté qui tiennent du prodige, il a grimpé sur le toit de la prison en se servant, comme point d'appui, du tuyau de descente. Arrivé sur le toit de la prison, il a passé sur le toit de la caserne de gendarmerie, il a pénétré par une lucarne dans le grenier à fourrage, et, à l'aide de la corde de la poulie attendant à la fenêtre de ce grenier, il est descendu dans la rue.

» Une fois libre, il s'est dirigé vers la maison d'un de ses amis où il a pris les vêtements dont nous avons donné le signalement et il a pris la clef des champs.

» On nous assure toutefois qu'il est parti nu-pieds.

» Le bruit courait aujourd'hui qu'on l'avait rattrapé, mais la nouvelle n'est pas confirmée. »

Nous lisons dans le *Journal du Lot-et-Garonne* du 15.

Il y a un mois et demi environ, nous an-

nnonçons qu'un jeune enfant de 4 ans, nommé Roux, demeurant avec ses parents rue Lamouroux, avait été mordu par un chien enragé.

Il y a quatre ou cinq jours ce jeune enfant fut pris de nostalgie, il ne s'amusait plus, il ne goûtait que très légèrement aux mets qu'on lui servait. Les parents appelèrent un médecin qui constata que leur enfant était atteint de la rage et qu'il était de toute nécessité de prendre les mesures que réclamait son état.

L'enfant est mort ce matin. Il y avait 57 jours qu'il avait été mordu.

Théâtre de Cahors.

Spectacle du Jeudi 30 octobre.

Barbe-Bleue

Opéra bouffe en 4 actes de MM. H. MEILHAC et L. HALÉVY, musique de J. OFFENBACH.

Le spectacle commence par

Fais ce que Dois

Episode dramatique en 1 acte, par François COPPÉE.

Bureaux : — 7 heures 1/4.

Pour la chronique locale, A. Layton.

BULLETIN VINICOLE

Les temps humides et froids ont sévi d'une manière inusitée contre la vigne, sur les deux tiers de notre territoire viticole, et durant la presque totalité de la période de préparation de la récolte. On sait ce qui en est résulté: les raisins n'ont pu arriver à maturité, d'abord; de plus, attaqués, ici par l'oïdium, là par les insectes, la pourriture n'a pas tardé de se déclarer, et les pauvres vigneronnes n'ont eu d'autre ressources, pour sauver une partie de leur seul moyen d'existence, que de rentrer bien vite cette vendange cueillie *in extremis*.

Hé bien ! ils n'étaient pas encore au bout de leur peine. Le même ennemi, le froid, a poursuivi leur pauvre récolte jusque dans les cuves.

Coupés et rentrés avec un temps glacial et souvent par la pluie, les raisins glacés eux-même étaient hors d'état de fermenter. Nous en avons vu, nous en voyons tous les jours, qui après dix jours de cuvaison, sont à très peu de chose près, aussi froids, aussi peu fermentés que le premier jour. Comment en serait-il autrement, alors que les moûts de vendanges faites dans des conditions bonnes pour l'année, ne marquent pas plus de 9, 10 et 11 degrés au thermomètre centigrade.

Les viticulteurs, surtout ceux du Beaujolais et de la Bourgogne, savent combien graves et fâcheux sont les inconvénients qui résultent des cuvaisons ralenties à ce point.

(*Moniteur viticole*.)

DERNIÈRES NOUVELLES

Une adresse des électeurs de Beaumont-sur-Aise, demandant l'amnistie plénière, a été remise à M. Léon Say à la fin d'une conférence que venait de faire M. le ministre des finances à la mairie de l'Isle-Adam. M. Léon Say a répondu au délégué : « Je suis quant à moi opposé à l'amnistie plénière et d'accord avec tout le ministère, et nous sommes parfaitement résolus à combattre cette proposition quand elle sera présentée aux Chambres. »

Plusieurs journaux ont annoncé que M. Bardoux allait déposer, à la rentrée de la Chambre, le projet de loi qu'il avait préparé sur le rétablissement du scrutin de liste. Le *Parlement* croit savoir que cette nouvelle est inexacte.

Le *Nouveau Journal* annonce que par décision du ministre de la guerre, le général Hotte, commandant de l'école de cavalerie de Saumur, vient d'être puni de huit jours d'arrêts simples.

Bourse de Paris

Cours du 30 Octobre.

Rente 3 p. %	81.00
— 3 p. % amortissable	82.70
— 4 1/2 p. %	111.25
— 5 p. %	116.75

Recompenses à plusieurs expositions  
DEMANDEZ PARTOUT  
la  
**DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN**  
DITE  
**ÉLIXIR DES VOSGES**  
TONIQUE ET HYGIÉNIQUE  
QUI A OBTENU UNE  
**MÉDAILLE D'OR**  
à l'Exposition universelle de 1878. Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs.  
**Fourgeaud et Lacoste**, inventeurs et fabricants à Périgueux.  
Dépôts dans les principaux établissements.

**SANTÉ A TOUS** adultes et enfants rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite:

**REVALESCIÈRE**

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès  
100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os: elle rétablit l'appétit; bonne digestion et sommeil rafraichissant; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions, dyspepsies, gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémor-

roides, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausée et vomissements après repas ou en grossesse; aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie; M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainaut); de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalésnière. — N° 49, 871: M<sup>me</sup> Marie Jolie, de cinquante ans de constipations, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatu, spasmes, et nausées. — N° 46, 270: M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260: M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218; M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744; le docteur-médecin Shorland, d'une hydro-pisie et constipation. — N° 49, 522: M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, pa-

ralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jénnesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalésnière enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revalésnière chocolatée, rend l'appétit bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr. de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Ecco! contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Cahors, Vinel, pharmacien, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup>, limited, 26 place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

**La fin du monde.**

Monsieur Flammarion, l'illustre astronome a dit: « La terre est née, elle mourra, soit de vieillesse lorsque ses éléments vitaux seront usés, soit par l'extinction du soleil aux rayons duquel sa vie est suspendue. »

Alors la surface de la terre ne sera plus qu'une vaste solitude privée d'habitants, d'animaux et

même de toute espèce de végétaux, le froid ta-rissant toutes les sources de la vie.

Mais ce lugubre avenir est lointain, car les astronomes accordent encore à notre globe des milliers d'années d'existence.

Il est un autre fin du monde plus effrayante car elle est plus près de nous, c'est celle qui résulterait de l'affaiblissement de la race humaine; aussi tous les efforts de la science médicale tendent-ils à fortifier les tempéraments débiles, et dans ce but, la thérapeutique a enfanté une nombreuse série de médicaments toniques et fortifiants.

Entre toutes ces préparations, la plus héroïque est sans contredit le VIN AROUD au quinquina, au fer et à la viande. En effet ce vin contient sous une forme agréable, le quinquina et le fer, le névrosthénique et le reconstituant par excellence unis à l'aliment le plus réparateur, la viande.

Faites donc usage du VIN AROUD, jeunes filles pâles et chlorotiques, convalescents, vieillards, enfants débiles, vous tous enfin dont la constitution est languissante, et en reconvrant la santé, vous retarderez ainsi la fin du monde.

Se vend à Paris chez F. Ferré, successeur de Aroud, 102, rue Richelieu, et dans toutes les pharmacies.

Pour tous les extraits et articles non-signés  
Le propriétaire-gérant, A. Layton.

POUR PARAÎTRE EN DÉCEMBRE  
LE  
**CALENDRIER DU LOT**  
Édition 1880  
TABLE DES MATIÈRES.

Pages.		Pages.	
Académie de Toulouse.....	92	Louvetrie.....	92
Adresses des principaux négociants, com- merçants, etc.....	459	Lycée de Cahors.....	94
Archevêchés et évêchés de France.....	54	Maires de Cahors.....	59
Articles principaux du Calendrier.....	2	Maires de l'arrondissement de Cahors.....	60
Assistance publique.....	66	Mairie de Figeac.....	62
Association phylomécicque.....	67	Maires de l'arrondissement de Figeac.....	64
Bureaux d'assistance judiciaire.....	110	Mairie de Gourdon.....	65
Bureaux de la Préfecture.....	86	Maires de l'arrondissement de Gourdon.....	65
Calendrier grégorien.....	6	Ministères.....	63
Calendrier républicain (Concordance du).....	50	Musée.....	60
Chemins de fer.....	77	Marche des trains de Cahors à Libos.....	77
id. de l'Etat.....	78	Navigation du Lot.....	72
Chemins vicinaux.....	70	Notaires de l'arrondissement de Cahors.....	105
Collège cantonal de Figeac.....	45	Figeac.....	108
Commissaires de Police.....	87	Gourdon.....	110
Conseil Général.....	85	Paverie du département.....	86
Conseil d'arrondissement de Cahors.....	87	Percuteurs.....	87
de Figeac.....	88	Petits Carnes.....	55
de Gourdon.....	88	Petit Séminaire de Monfacon.....	53
Contributions directes.....	83	Pompiers.....	60
Cour d'Agen.....	100	Ponts et Chaussées.....	70
Cures et Desservants du département.....	74	Postes et Télégraphes.....	74
de l'arrondissement de Cahors.....	50	Préfecture du Lot.....	55
de Figeac.....	50	Recrutement et réserve.....	92
de Gourdon.....	52	Séminaire diocésain de Cahors.....	54
Départ et arrivés de courriers.....	74	Société des Etudes.....	67
Députés au Corps Législatif.....	35	Société agricole et industrielle du Lot.....	57
Douanes et Contributions indirectes.....	75	de Cahors.....	57
République Française.....	35	Sous-Préfecture de l'arrond. de Cahors.....	68
Enregistrement et domaines.....	75	Gourdon.....	68
État militaire de la 12 <sup>e</sup> division.....	90	Statistique du département du Lot.....	51
Évêché de Cahors.....	45	Tabacs.....	85
Gendarmerie.....	40	Tresor public.....	86
Gouvernement de l'Église.....	35	Tribunal de première instance de Cahors.....	105
Hospices.....	66	Figeac.....	106
Instruction primaire.....	94	Gourdon.....	108
Instituteurs de l'arrondissement de Cahors.....	94	Tribunaux de commerce du département.....	101
Figeac.....	96	Voitures publiques.....	79
Gourdon.....	98		
Inspecteurs de la pharmacie.....	67		
Justices de paix de l'arrondissement de Cahors.....	105		
Figeac.....	107		
Gourdon.....	109		

SECONDE PARTIE.  
Foires du département du Lot..... 118 à 158  
Annonces.

Les ADRESSES des principaux négociants et industriels du département sont reçues jusqu'au 30 Octobre. — Joindre 1 fr. à la demande d'insertion.  
Un exemplaire du CALENDRIER est offert gratuitement aux Souscripteurs.

**MAISON GREIL**  
HABILLEMENTS TOUS FAITS ET SUR MESURE  
pour Hommes et pour Enfants  
Atelier de fabrication, à Paris, 37, rue Jean-Jacques Rousseau  
MAISON DE VENTE A CAHORS, boulevard Sud, au coin de la rue Fénelon.  
Vous trouverez chez M. GREIL, à Cahors :  
COSTUMES COMPLETS d'hiver, pour hommes, depuis 14 fr.  
Id. Id. pour enfants, depuis 6 fr.  
SOUTANES en très bon drap, sur mesure, depuis 45 fr.  
PARDESSUS pour hommes, entièrement doublés, depuis 14 fr.  
PARDESSUS pour enfants..... depuis 7 fr.  
DOUILLETES ourtées mérinos, garanties..... depuis 45 fr.  
Un joli choix d'Echantillons de très belles Etoffes, de la plus grande nouveauté et du meilleur goût pour les Vêtements sur mesure, qui, sur votre demande, vous seront expédiés directement de Paris, franco.  
HABILLEMENTS DE TOUS GENRES ET DE TOUS PRIX  
BON MARCHÉ SURPRENANT  
M. GREIL se charge aussi de faire faire sur mesure et toujours chez les meilleurs faiseurs de Paris, les Uniformes militaires et civils, les Vêtements ecclésiastiques. — Les livrées.

**DOUCEDE,**  
Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ,  
à Cahors.  
J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de M. FOISSAC, comme marchand tailleur et que je m'efforcerai de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier.  
Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.  
DOUCEDE, marchand tailleur.

**MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES,**  
ARTICLES DE VOYAGE.  
**MACHINES A COUDRE DE TOUS SYSTEMES**  
Accessoires, pièces de rechange et fournitures.  
Coupe-boutonnieres. . . . 2 fr.



Laines et cotons filés.  
Fils et cotons à tisser.  
Toiles, Nappes, Serviettes. Tapis et descentes de lit. Nattes et paillasons. Calicots, Toiles à matelas et paillassé. Peignes à tisser. Bougie économique à essence. Couvertures de voyage et Chancelières. Couvertures de laine et de coton. Tapis d'appartement et passages. Mouchoirs fil de Cholet, couvre pieds, Indiennes meubles, Molletons, Couteils et Cadis, Gilets flanelle de santé. Blouses, Chemises, Pantalons, Caleçons, Jupons, Tricots, etc., etc.

SEMEELLES HYGIÉNIQUES contre le froid des pieds. — Prix : 1 fr.  
**Maison LARRIVE,**  
5, rue de la Liberté, près de la Cathédrale, à Cahors, (Lot)  
VÊTEMENTS IMPERMÉABLES ET CHAUSSURES CAOUTCHOUC

**PIANOS ET HARMONIUMS**  
DES MEILLEURS FACTEURS  
**MUSIQUE ET INSTRUMENTS**  
**GODINAUD, FILS**  
A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.  
HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES.  
Accord et réparation. — Vente, échange et location.

**PLUS de CHEVAUX COURONNÉS!!!** Guérison prompte et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, réparation exacte du poil par le Réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 1 fr. 50 avec instruction. Dépôt général: Pharmacie TRICARD, aux Ternes, 47, Paris. (Éviter la contrefaçon, exiger le Réparateur Tricard.) — Se trouve dans les Pharmacies.

**A VENDRE**  
DU  
**CAFÉ DU CHAMP DE MARS**  
Situé sur la Place Thiers, en face la cazerne. — S'adresser au propriétaire de l'Établissement. Prix modéré.  
Toutes facilités pour le paiement.

**EPILEPSIE**  
(Mal caduc) guérie par correspondance le médecin spécial D<sup>r</sup> KILLISCH, à Dresde-Neustadt  
(Saxe). Plus de 8000 succès.

**TONIQUE DULAC**  
Guérison radicale des cors aux pieds  
Seul dépôt général,  
pharmacie LACOMBE, à Cahors  
S'expédie contre 1 fr. timbres-poste  
**PHÉNOLINE DULAC**  
Le plus puissant spécifique des maux de dents cariées  
Prix : 1 fr. 25  
Dépôt, phar<sup>cie</sup> LACOMBE, à Cahors  
**LIQUEUR VINEUSE**  
dite essence Bordelaise pour l'amélioration des vins de table  
Dose pour 2 barriques 1 fr. 25  
Dépôt, phar<sup>cie</sup> LACOMBE à Cahors

**A VENDRE**  
en bloc ou en détail  
**Un beau Domaine**  
Situé à Rastassac, commune de Montcabrier, canton de Puy-l'Évêque, composé de Maison de maître et de colon, Hangard, Granges, Ecuries, Remise et Étables. 7 hectares de terre labourables, 10 hectares de Bois, 4 hectares de prés et deux hectares et demi de vignes.  
S'adresser à M. Lacour, propriétaire, qui donnera toutes les facilités possible pour les paiements.

**PRESSOIR A VENDANGE**  
SYSTÈME DE J. LESCAZES, ingénieur.  
S'adresser pour l'arrondissement de Cahors, à M. Durieu, rue d'Arnis, à Cahors.  
Le Pressoir est exposé sur la Place d'Armes.